

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE LUNDI

ABONNEMENTS :
 MONACO — FRANCE ET COLONIES 480 francs
 ÉTRANGER (frais de poste en sus)
 Changement d'Adresse : 20 francs
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois
INSERTIONS LÉGALES : 40 francs la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION
 IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO
 Place de la Visitation
 Téléphone : 021-79

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

ADMINISTRATION DES DOMAINES
 DE S. A. S. MONSIEUR LE PRINCE SOUVERAIN

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de la Loi n° 502 du 6 Avril 1949 sur l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le 6 juillet 1949, au profit de l'Administration des Domaines, représentée par M. Jean-Maurice CROVETTO, Docteur en Droit, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Administrateur des Domaines, demeurant et domicilié à Monaco,

Contre :

M^{me} NICOLI Elise, née Dottori, épouse assistée et autorisée de son mari, le sieur NICOLI, ce dernier pris tant en propre que pour assistance et autorisation maritales, demeurant ensemble à Monte-Carlo, 52, Boulevard des Moulins.

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession d'un fonds de commerce de Bar-Restaurant et location de chambres meublées, dénommé autrefois « Hôtel du Commerce » actuellement « Auberge du Vieux Moulin » sis dans l'immeuble n° 52, boulevard des Moulins à Monte-Carlo, avec les indications prévues au rapport des experts du 7 mai 1949.

M^{me} NICOLI conservera tous les éléments corporels de son fonds de commerce, y compris ses licences, qu'elle aura la faculté de transporter ailleurs, dans les limites des règlements en vigueur dans la Principauté.

Ladite expropriation reconnue nécessaire, aux fins d'agrandissement côté aval de la Place des Moulins, à Monte-Carlo ; ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 15 janvier 1920 et 18 juillet 1947.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée par le même jugement à la somme de cent soixante quinze mille francs.

ci 175.000

pour la dédommager entièrement des conséquences de l'expropriation entreprise.

Un expédition dudit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur le fonds exproprié des privilèges, sont invitées à les faire inscrire audit bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi, ledit fonds en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions, relativement à ce même fonds, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinze jours sus-indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le 29 août 1949.

L'Administrateur des Domaines,
 J.-M. CROVETTO.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance, le 30 juin 1949, enregistré ;

Entre le sieur Laurent Pierre GASTAUD, de nationalité monégasque, Inspecteur au Contrôle des Changes, demeurant et domicilié à Monaco, 6, rue Terrazzani, mais autorisé par justice à résider à Beau-soleil, Villa La Serpolette, Quartier du Ténao inférieur, chez ses parents ;

Et la dame Honorine Laurence Jacqueline CORNAGLIA, épouse GASTAUD, demeurant et domiciliée à Monaco, 6, rue Terrazzani,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut faute de comparaître contre la « défenderesse ;

« Prononce le divorce entre le sieur Laurent « Pierre Gastaud et la dame Honorine Laurence « Jacqueline Cornaglia, aux torts et griefs de la femme « et au profit du mari, avec toutes les conséquences « légales.

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 24 août 1949.

P. le Greffier en Chef,
(signé) : L. P. THIBAUD.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit, Notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Rey, notaire soussigné, le 9 mai 1949, M. Antoine-Marcel-Marius BOERI, et M^{me} Edmée-Hortense-Céline DELACOURT, son épouse, tous deux commerçants, demeurant n^o 38, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville,

ont acquis de M^{me} Adeline FOSSALE, commerçante, demeurant n^o 11, rue Basse, à Monaco-Ville, épouse séparée de corps de M. Evasio CUCCHI, un

fonds de commerce de vins au détail, buvette et restaurant connu sous le nom de « Taverne Alsacienne », exploité n^o 20, rue Basse, à Monaco-Ville.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude de M^e Rey, notaire soussigné, dans les dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 29 août 1949.

(signé) : J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit, Notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu le 13 mai 1949 par M^e Rey, notaire soussigné, M. Barthélemy-Albert GONELLA, commerçant, demeurant n^o 4, Boulevard de France, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), a acquis de M^{me} Vincence-Joséphine MASSA, commerçante, demeurant n^o 4, Boulevard de France, à Monte-Carlo, veuve de M. Louis-Florent GONELLA, un fonds de commerce de cordonnerie en tous genres (sans atelier), commandes et réparations, exploité n^o 13, Boulevard des Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Oppositions, s'il y a lieu, à Monte-Carlo, au siège du fonds cédé, domicile élu par les parties.

Monaco, le 29 août 1949.

(Signé) : J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit, Notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu, le 4 juin 1949, par M^e Rey, notaire soussigné, M. Philippe SEMPTIM-PHELTER, menuisier-ébéniste et M^{me} Amélie-Anna PIZZORNO, son épouse, demeurant ensemble n^o 18, rue Basse, à Monaco-Ville, ont vendu à M. Antoine

CARAGLIO, menuisier-ébéniste, demeurant 16, rue des Bougainvillées, à Monaco, un fonds de commerce de menuiserie-ébénisterie, exploité n° 27, rue Basse et n° 4, rue de Lorète, à Monaco-Ville.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monaco en l'étude de M^e Rey, dans les dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 29 août 1949.

(Signé) : J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit, Notaire,
2, rue Colonel-Bellando de Castro, Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première insertion)

Suivant acte reçu, le 15 juin 1949, par M^e Rey, notaire soussigné, M. Joseph MERLINO, agent immobilier, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin (A.-M.) a acquis de M. Jean-Paul-Honoré MÉDECIN, agent immobilier, demeurant « Villa Anna », boulevard des Bas-Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), un fonds de commerce d'agence de transactions immobilières, ventes, locations, gérances, prêts hypothécaires, connu sous le nom de « Agence Saint-Charles », exploité n° 17, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude de M^e Rey, notaire soussigné, dans les dix jours de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 29 août 1949.

(signé) : J.-C. REY.

Etude de M^e LOUIS AURÉGLIA
Docteur en Droit, Notaire
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M^e Louis Auréglià, notaire à Monaco, le 10 mai 1949, Mademoiselle Augustine-

Marie, dite Félicie FONTAINE, commerçante, demeurant à Monaco-Ville, 14, rue de Lorraine, a vendu à Monsieur François GUARINOS, et Madame Mathilde Marguerite TOUCAS, son épouse, tous deux, sans profession, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), 4, Lacets Saint-Léon, un fonds de commerce de vente d'articles de bonneterie et mercerie, vente de journaux, publications, magazines, librairie, papeterie et cartes postales, exploité à Monaco-Ville, 7, rue Comte Félix Gastaldi.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monaco, en l'étude de Maître Auréglià, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 29 août 1949.

(Signé) : L. AURÉGLIA.

Le Gérant : Pierre SOSSO.

PLOMBERIE - ZINGUERIE - SANITAIRE
CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ

Maison Julien BÈGUE, fondée en 1883



Léon BÈGUE, Successeur

Fournisseur breveté de S.A.S. le Prince de Monaco

Bureaux : 4, Rue de l'Église, 4 -- MONACO-VILLE

Téléphone : 020-22

AU GRAND ECHANSON

Michel LANTERI-MINET, Propriétaire

GRANDS VINS - CHAMPAGNES

:- LIQUEURS :-

Sélectionnés par M. F. ROGER, ex-Chef Sommelier

des Grands Restaurants Parisiens

et de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo

Gros : 7, Rue de la Colle, - MONACO - Tél. 016-62

Détail : 32, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO - Tél. 051-19

Expéditions -- Livraison à domicile -- English Spoken

